

Téléchargement illégal

Référence: « L'écrivaine Édith Bouget est victime de piratage ». *ICI Radio-Canada (site web)*, 29 juillet 2014.

Mots-clés : protection; droit d'auteur; téléchargement

Contexte :

Une écrivaine du Nouveau-Brunswick voit ses droits d'auteur être bafoués sur Internet.

Problème identifié :

Après une recherche du titre de son recueil sur le Web, l'auteure trouva un site qui offrait sans son consentement le téléchargement de son œuvre en format intégral.

Causes du problème :

La victime de ce genre de piratage n'est pas la seule dans ce cas, et d'autres écrivains vivent le même problème. L'auteure pense que ce phénomène est de plus en plus commun puisque les gens ont l'impression d'avoir le droit de télécharger tout ce qui se trouve sur Internet et qui leur est offert (livres, chansons, etc.).

Objectifs à atteindre :

En tant qu'auteure, cette personne ne retire que 10 % de la vente de son livre et, dans certains cas, elle obtient seulement 5 %. Lorsqu'un livre se vend dix dollars et que son droit d'auteur est de 5 %, elle n'obtient qu'un maigre revenu de 50 cents. Dans ce contexte, il faut vendre beaucoup de livres pour pouvoir vivre du revenu de son droit d'auteur et, quand des sites rendent les œuvres disponibles gratuitement, cela rend la chose impossible.

Solution envisagée et mise en œuvre de la solution :

Le délit de piratage a été dénoncé à la maison d'édition de l'auteure et à la Police du net, qui est une agence de protection et de surveillance contre le téléchargement illégal de propriétés intellectuelles; ce sont maintenant eux qui s'occuperont de la suite de l'affaire.